



## ■ Contribution régionale des villes de Picardie au débat public pour la ligne « Roissy-Picardie ».

Creil le 19 février 2010

Saisie par Réseau Ferré de France (RFF), la Commission Nationale du Débat Public s'apprête à ouvrir le débat sur la création d'une nouvelle ligne ferroviaire reliant la ligne à grande vitesse qui dessert Roissy à la ligne « classique » Paris-Creil-Amiens.

Grâce à une ligne nouvelle de quelques kilomètres, ce projet de maillage va créer un lien au nord de Roissy entre le réseau à grande vitesse (LGV d'interconnexion desservant Roissy) et le réseau classique (ligne Paris-Creil-Amiens).

Cette liaison doit permettre l'accessibilité des villes de Picardie et de sa capitale régionale, Amiens, à la plate-forme aéroportuaire de Paris-Roissy Charles de Gaulle avec son interconnexion vers le réseau TGV national et européen. (Londres – Bruxelles).

Les voyageurs picards pourraient ainsi bénéficier des 130 destinations proposées au départ de la gare TGV: Strasbourg, Lyon, Marseille ou encore Bordeaux. Trois heures pour effectuer le trajet Amiens-Lyon.

Elle permettra également d'assurer les liaisons directes domicile – travail entre les principales villes du Sud de la Picardie et le pôle d'emplois de Roissy en réduisant les temps de parcours et les changements de trains pour les voyageurs.

Plusieurs solutions sont étudiées, notamment la création d'une liaison directe entre la ligne Paris – Amiens et la ligne d'interconnexion des Lignes à Grande Vitesse au nord de Roissy. Le coût est estimé entre 244 et 359 millions d'euros – financement des études à hauteur de 16 millions d'euros au titre du Contrat de Projets Etat - Région Ile-de-France pour les projets de la liaison Picardie – Roissy et de la Ligne Grande Vitesse Paris – Amiens – Londres.

### **Les objectifs du projet :**

---

- Améliorer l'accessibilité de la Picardie à la grande vitesse ferroviaire en mettant en place des dessertes TGV directes entre Amiens, Creil et l'ensemble des villes concernées vers CDG TGV et au-delà vers l'est, le sud et l'ouest de la France. Les voyageurs éviteront un changement pénalisant à Paris et bénéficieront de gains de temps pouvant atteindre 30 à 40 minutes sur des trajets vers les grandes métropoles régionales.
- Développer le transport ferroviaire à longue distance et préserver la capacité de la LGV Nord grâce à un nouveau débouché pour les trains aptes à la grande vitesse au nord de Roissy.

- Renforcer l'attractivité du pôle multimodal de Roissy CDG avec des fréquences et un nombre de destinations accrus, notamment vers le nord de l'Europe. La ligne nouvelle donne une alternative aux gares parisiennes pour l'accès du nord de l'Ile-de-France à la grande vitesse.

## **Les scénarios :**

---

Deux scénarios de services sont étudiés :

- Scénario basé sur des services de trains à grande vitesse
  - fréquence : 7 A/R par jour au minimum depuis Amiens avec un arrêt à Creil. temps de parcours : 55 minutes entre Amiens et Roissy ; 15 minutes entre Creil et Roissy - -
  - prévision de trafic : 1,6 millions de voyageurs par an
- Scénario basé sur des services de trains à grande vitesse et des services régionaux
  - Trajet par trains régionaux entre Creil et Roissy (2 trains/h/sens) ou par TGV inter-secteurs avec origine et terminus à Creil temps de parcours : 20 minutes entre Creil et Roissy avec 2 arrêts intermédiaires (1 en Picardie et 1 en Ile de France)
  - prévision de trafic : 2,8 millions de voyageurs par an

## **Financement**

---

Le montant de l'opération se situe, pour l'infrastructure, autour de 250 millions d'euros. Les études et le débat public sont financés au titre des Contrats de Projets Etat - Région Ile-de-France et Picardie.

## **Echéance**

---

2010 : débat public horizon 2020 : mise en service prévue

Aussi si on peut comprendre la position des élus du Val d'Oise, on ne peut pas considérer que les deux projets soient antinomiques ou alternatifs puisque le contrat de plan Etat région retient les 2 projets.

En ce qui concerne les élus picards et compte tenu de l'enjeu pour l'ensemble de notre région, de nos 3 départements, de nos intercommunalités et de nos villes, nous prenons clairement et solennellement position pour la création du barreau Roissy-Picardie. Son aboutissement est essentiel en termes d'aménagement du territoire sur les plans économiques, sociaux, touristiques dans une perspective d'aménagement durable du développement de notre région, privilégiant les transports ferroviaires sur la route.

Les maires de Picardie :